

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 11 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DDCT 79 – DAC – DASCO – DJS - DFPE Subventions (254 300 euros), 15 conventions pluriannuelles d'objectifs et 6 avenants avec 21 associations pour le financement de 43 projets sur les quartiers populaires.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-1 et suivants ;

Vu le Contrat de ville 2015-2020 voté le 16 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 19 juin 2018 par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 19 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 20 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention globale de 22 500 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association ART EXPRIM (9971) pour lui permettre d'assurer l'action « Ateliers artistiques dans l'espace public » (2018_01078 et 2018_01081/DDCT/SPV/15000€), (2018_04675 et 2018_05536/DAC/6000€), (2018_04676/DJS Jeunesse/1500€)
Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention globale de 7000 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association BELLEVILLE CITOYENNE (19230) pour lui permettre d'assurer l'action « Blank » (2018_01090/DDCT/SPV/3000 €), (2018_06433 /DJS Jeunesse/4000€)
Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Une subvention globale de 9500 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association FLORIMONT (12706) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Assistance à la création d'entreprise » (2018_01130/SPV/3000€)
- « Graine de quatorzien » (2018_01126/SPV/1000€)
- « Accompagner la stratégie associative 13^{ème} » (2018_05538/SVA/2750€)
- « Accompagner la stratégie associative 14^{ème} » (2018_01128/SVA/2750€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 4 : Une subvention globale de 6000 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association SCIENCE TECHNOLOGIE SOCIETE (12948) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- «Linguistique, interculturalités et multimédias dans le 20^{ème}» (2018_01139/DDCT SPV/1000€) (2018_04769/DDCT SEII/2000€)
- « Eservices dans le 20^{ème} » (2018_01141/DDCT/SPV/1500€)
- « Accès au numérique et difficultés en Français dans le 13^{ème} » (2018_05542/DDCT SEII/1500€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 5 : Une subvention globale de 8500 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association CHINOIS DE FRANCE, FRANÇAIS DE CHINE (19009) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Ateliers sociolinguistiques » (2018_01171/DDCT/SPV/2500€)
- « Accompagner les personnes âgées » (2018_04545/DDCT SEII/3000€)
- « Accès aux droits des populations migrantes chinoises vers leur autonomisation » (2018_04716/DDCT SEII/3000€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 6 : Une subvention globale de 4000 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association CLICHES URBAINS (12649) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes:

- « Animation visuelle » (2018_00345/DDCT SPV/1500€)
- « Ateliers pédagogiques et stages de photographie » (2018_04440/DAC/2500€) ;

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 7 : Une subvention globale de 8000 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association COMPAGNIE A L'AFFUT (9519) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes:

- « Développement personnel et insertion culturelle par un parcours de création et découverte théâtrale » (2018_05282/DAC/2000€)
- « Le théâtre outil d'éducation et de socialisation pour les enfants » (2018_05583/DASCO/3000€)
- « Le théâtre outil d'éducation et de socialisation pour les jeunes » (2018_05581 /DJS Jeunesse/3000€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 8 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention avec l'association DEBROUILLE COMPAGNIE (5166) dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 9 : Une subvention globale de 11 000 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association D'UNE LANGUE A L'AUTRE-DULALA (8045) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « La Mallette à langues pour faire de la diversité une ressource pour le 19ème » (2018_00873/DDCT SPV/3000€) ; 2018_04596/DASCO/1500€) ; (2018_04595/DDCT SEII/1500€)
- « Conception et production d'une Mallette à langues pour professionnel-le-s socio-éducatifs » (2018_05857/DDCT SEII/5000€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 10 : Une subvention globale de 4000 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association ESPOIR ET AVENIR POUR TOUS A CLAUDE BERNARD (7625) pour lui permettre d'assurer l'action « Incroyables talents » (2018_04465 /DJS Jeunesse/4000€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 11 : Une subvention globale de 4000 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association FRANÇAIS LANGUE D'ACCUEIL (18731) pour lui permettre d'assurer l'action « Perfectionnements pédagogiques et apprentissage du français » (2018_04665/DDCT SEII/4000€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 12 : Une subvention globale de 1000 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association KORHOM (47682) pour lui permettre d'assurer l'action suivante « Programme de formations éducation, droits de l'Homme et communication non violente » (2018_07344/DDCT SPV/1000€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 13 : Une subvention globale de 2000 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association LA SIERRA PROD (8462) pour lui permettre d'assurer l'action « Mon quartier quand je rêve, ateliers musique et vidéo » (2018_07595/DDCT/SPV/2000€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 14 : Une subvention globale de 19 500 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association LE PETIT NEY (10506) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Vie de quartier » (2018_00695/DDCT/SPV/8000€) ; (2018_05265/DDCT/SPC/1500€)
- « Balade urbaine » (2018_07382/DDCT/SPC/1500€)
- « Poussiney » (2018_00694/DDCT/SPV/1500€)
- « Ludiney » (2018_00693/DDCT/SPV/2000€)
- « Livres, écritures oralité » (2018_00773/DAC/5000€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 15 : Une subvention globale de 108 000 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association LES ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR (17594) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Loisirs éducatifs » (2018_02373/DDCT/SPV/3000€); (2018_05237/DJS Jeunesse/9000€)
- « Accompagnement des parents » (2018_02376/DDCT/SPV/2000€)
- « Accompagnement à la scolarité » (2018_02374/DDCT/SPV/5000€)
- « Sécuriser les parcours professionnels » (2018_02378/DDCT/SPV/5000€) ; (2018_05228 /DJS Jeunesse/3500€)
- « Sports de proximité » (2018_02379/DDCT/SPV/17 000€); (2018_05232/DJS Sports/63 500€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 16 : Une subvention globale de 20 500 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association OMBRE EN LUMIERE (14432) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « La parole en personne » (2018_00705/DDCT/SPV/2000€); (2018_04828/DDCT/SEII/1000€)
- « Le local » (2018_04826/DAC/17 500€);

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 17 : Une subvention globale de 7000 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association PASSERELLES 17 (12485) pour lui permettre d'assurer l'action « Espace public valorisé » (2018_01589/DDCT/SPV/7000€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 18 : Une subvention globale de 800 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association REGIE DE QUARTIER DU 19^{ème} (11485) pour lui permettre d'assurer l'action « Actions de proximité et de convivialité » (2018_07386/DDCT/SPV/800€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 19 : Une subvention globale de 11 000 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association RESEAU MOM'ARTRE (19394) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- «Valorisation du quartier Python Duvernois» (2018_01630/DDCT/SPV/3000€). (2018_05023/DDCT/SVA/1000€)
- « Embellissement et valorisation du quartier Môm'Pelleport » (2018_01628/DDCT/SPV/3000€)
- « Mom Tolbiac » (2018_05605/DDCT/SVA/1500€)
- « Mom Didot » (2018_05708/DDCT/SVA/2500€)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 20 : un avenant est passé entre la Ville de Paris et l'association SALLE-SAINT-BRUNO pour autoriser une modification d'utilisation des subventions accordées en 2018, dans le cadre de sa convention pluriannuelle d'objectifs, entre les crédits affectés à l'action « La Goutte d'or en fête» et l'action « Espace de proximité Emploi». Le montant total de la subvention accordé à l'association reste inchangé.

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant mentionné.

Article 21 : Les dépenses correspondantes à ces projets, s'élevant au total à 254 300 euros euros, seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement, et répartie comme suit :

Un montant total de 128 300 euros sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyen.ne.s et des Territoires dont :

- le service Politique de la Ville - chapitre 65, fonction 5, destination 5200001, nature 6574, ligne VF 15001 « Provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers » : 93 800 euros
- le service égalité, intégration et inclusion - chapitre 65, nature 6574, fonction 5, destination 5200001, ligne VF 15003 « Provisions pour les associations au titre de l'intégration et des résidents non communautaires » : 21 000 euros
- le service vie associative - chapitre 65, nature 6574, fonction 0, rubrique 024, destination 02400040, « Provisions pour subventions de fonctionnement au titre de la vie associative » : 10 500 euros
- le service participation citoyenne – chapitre 65, nature 6574, fonction 0, rubrique 024, destination 02400020, « Provisions pour subventions de fonctionnement au titre de la participation citoyenne » : 3000 euros

Un montant total de 88 500 euros sur les crédits de la Direction de la Jeunesse et des Sports dont :

- le service jeunesse - chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 « Provisions pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse » : 25 000 euros
- le service des sports - chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF 88001 « Provisions pour subventions de fonctionnement au titre du sport de proximité »: 63 500 euros

Un montant total de 33 000 euros sur les crédits de la Direction des Affaires Culturelles - Chapitre 65, nature 65748, rubrique 3112, ligne VF40004 « Provisions pour subventions de fonctionnement au titre de la culture ».

Un montant total de 4500 euros sur les crédits de la Direction des Affaires Scolaires - Chapitre 65, rubrique 213, nature 6574, ligne VF80002 « Provisions pour subventions au titre des affaires scolaires et de la réussite éducative».

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO